



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er juin 2015

L'an deux mil quinze, le lundi premier juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rémi BELLAIL, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 15

Absents : 0

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 9

Contre : 6

Abstentions : 0

Etai(ent) présents :

M. AGNES Jean-Noël, M. BELLAIL Rémi, M. BRIENS Dominique, M. DUREL Sébastien, M. FERREY Jean-François, M. FREMOND Hervé, M. GABRIELLE Jean-Pierre, Mme GAMBILLON Marie-Claire, M. HAMCHIN Thierry, Mme HAREL Anne, Mme HERMAN Marie-Laure, Mme JACQUES Nadia, M. LEROUX Jacques, M. MARIE Marcel, M. OUITRE Florian

Procurat(ion)s : néant

Etai(ent) absent(s) : néant

Etai(ent) excusé(s) : néant

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. OUITRE Florian

Date de convocation

13/05/2015

OBJET

Date d'affichage

13/05/2015

LOCATION DE LA SALLE DE CONVIVIALITE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par neuf voix pour et 6 contre, de fixer les tarifs pour la location de la salle de convivialité dont détail suivant :

- location salle : 350€ le week-end (l'eau, l'électricité et le chauffage sont compris)

- location de couverts : 1€ du couvert

- location pour un vin d'honneur : 100€

- location sans repas hors week-end : 100€

- location avec repas hors week-end : 200€

Le conseil municipal définit les conditions suivantes :

- un acompte de 120€ sera exigé lors de la signature du contrat de location

- lors de la remise des clés, une caution de 500€ sera demandée

- une pénalité forfait ménage de 250€ au cas où la salle serait rendue non nettoyée

- la salle de convivialité sera mise gracieusement à disposition des associations communales.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J../...

et publication du :

..J../...

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Pour le Maire
L'Adjoint délégué

